



## Aide choix de rupture de contrat

Par **julienshop**, le **15/05/2010** à **11:11**

Premier emploi pour moi, sorti d'une école supérieure de commerce, je démarre en septembre 2008 dans une entreprise en temps que technico commercial en cdd évolutif vers un cdi.

Celà commence très fort, je met plus de 3 mois à signer un contrat cdd malgré de nombreuses réclamations. Idem pour le cdi. Une fois le cdi signé, je galère à avoir le portable, carte essence, et la voiture de fonction promis.

Une fois en place, j'apprends au bout de quelque temps que le gérant à fait rentrer, juste avant mon embauche un actionnaire majoritaire à hauteur de 51%, gros fabricant d'une gamme de produit que l'on vend dans le capital de l'entreprise.  
Et ceci non pas par hasard, car l'entreprise, malgré un créneau commercial très porteur en ce moment est au bord du dépôt de bilan, du à une gestion anarchique.

Curieusement la gestion de l'entreprise est entièrement confiée au gérant à qui j'ai eu affaire, l'actionnaire majoritaire est très peu présent.

Les moyens décuplés par l'arrivée de cet investisseur, donnent lieu à une série d'embauches à tout postes et d'ouvertures de magasins à vitesse impressionnante.

En l'espace de plusieurs mois la situation se dégrade, je me retrouve à tout faire : vente magasin, gestion du site internet, vente foire, montage de foire, les sav, par moment même les installations des produits vendus, s'en suivent retard dans le versement des payes, non déclaration des congés auprès de la mutuelle du bâtiment, trop perçus sur les payes entraînant des retenues sur les payes suivantes, payes virée de façon irrégulière, une fois en chèque d'une banque une fois par virement d'une autre, énorme pressions sur les résultats, menaces verbales, insultes...

Fin 2009, le gérant "sabre" le champagne, à prioris belle année, nous partons tous en congé une semaine fin décembre.

Bien reposé, l'année 2010 démarre de façon catastrophique, la sonnette d'alarme est tirée par les commissaires au comptes, l'entreprise est victime une fois de plus de sa gestion anarchique, et est de nouveau au bord du dépôt de bilan.

L'actionnaire majoritaire décide de réinjecter de l'argent.

La nouvelle tombe, pour des raisons économiques, il doit "couper des têtes".

De nombreuses personnes se retrouvent dans l'impasse, il pratique une importante série de ruptures conventionnelles.

Mon cas se pose, j'ai 2 ans d'ancienneté, mon poste coute cher.

Il donne le soin à l'ancien gérant de mettre au courant qu'il veut me "virer".

Entre temps, moral à zéro, et esprit ailleurs, j

Par **miyako**, le **16/05/2010** à **11:08**

Bonjour,

Vous faites une rupture conventionnelle ,mais sans mentionner les difficultés éco ,car cela ne passerait pas au niveau de l'homologation.

Votre employeur connaît certainement la procédure ,mettez vous d'accord avec lui et sortez de cette galère.Vous pouvez vous faire aider par un conseiller du salarié dont la liste est affichée en mairie .

Amicalement vôtre

suji Kenzo